



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le six novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du **mercredi 25 octobre 2023**, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël**, maire.

COMMUNE DE
CONFOLENS

Etaients présents :

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27
Nombre de conseillers
en exercice : 25
Présents : 17
Excusés-Absents : 08
Délégations : 03

Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M. CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Date de Convocation :

***mercredi 25 octobre
2023***

Excusé(s) / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Date d'affichage :

***Mercredi 25 octobre
2023***

Délégations : M. BOUTY Philippe procuration à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia procuration à Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine,

Secrétaire de séance : **Mme FAYET Margot**

2023/11/06
N° 13

13 - Développement territorial – Convention d'opération de revitalisation du territoire

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021 validant l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de demain,

Considérant que le projet de convention a été soumis au comité de pilotage du 28/04/2023,

Pour rappel, les communes de Confolens, Terres de Haute Charente et Chasseneuil sur Bonnieure se sont engagées dans le programme de l'Etat « petites ville de Demain » en tant que centralités de la Communauté de communes de Charente Limousine.

Créée par la loi Elan du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire afin de lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat ;
- Améliorer la maîtrise du foncier ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023_11_06_13-DE
Reçu le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023

La convention d'ORT de la Communauté de communes de Charente Limousine est signée par l'EPCI, les communes labélisées Petites Villes de Demain, l'Etat.

La durée de la convention est fixée à une période minimale de 5 ans.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre d'ORT annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'ORT

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 7 novembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

